



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 127662

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la remise en cause du dispositif RASED. Alors que la part des élèves en grande difficulté scolaire est passée de 15 % à 20 % entre 2000 et 2009, et ce pour la troisième année consécutive, l'existence des RASED est à nouveau remise en cause. Les mesures successives mises en oeuvre ces dernières années (aide personnalisée, stages de remise à niveau, etc.) n'ont pas atteint l'objectif de réduction du nombre d'élèves en échec. Le ministère de l'éducation nationale annonce cependant, le retrait de 14 000 nouveaux postes à la rentrée prochaine dont 5 700 dans le premier degré, dont 7 postes dans le 19^e arrondissement de Paris. Les postes de psychologues et d'enseignants qui ne sont pas directement en charge d'une classe, dont les enseignants spécialisés des RASED font partie, seront les premiers visés, ainsi qu'en témoigne le rapport parlementaire sur les RASED qui reconnaît pourtant la spécificité et les compétences de ces professionnels dans le traitement de la difficulté scolaire, et affirme qu'il n'est pas acceptable de les faire disparaître. Le dispositif RASED, constitué d'enseignants spécialisés et de psychologues, est un élément de réponse indispensable à cette situation. Or, depuis plusieurs années, les suppressions de postes, les limitations des départs en formation, l'augmentation déraisonnable des zones d'intervention ne permettent plus aux personnels spécialisés des RASED de remplir correctement leurs missions. Alors que la réussite scolaire est un facteur essentiel d'intégration dans notre société, ils sont sans cesse confrontés à la souffrance et la détresse des élèves, des enseignants et de leurs parents, avec de moins en moins de moyens pour y répondre. L'école ne peut pas faire l'impasse sur le traitement de la grande difficulté scolaire. Les personnels spécialisés tiennent une place importante de médiateurs dans l'école entre tous les acteurs. En conséquence, il l'interroge sur les solutions qu'il propose pour sortir de cette situation très préoccupante du nombre d'élèves en échec scolaire.

Texte de la réponse

Le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Afin que chaque élève bénéficie d'une réponse adaptée, il faut distinguer les difficultés scolaires selon leur degré de gravité. La réforme de l'école primaire mise en oeuvre en 2008 a pour objet, notamment, d'apporter des réponses nouvelles aux difficultés que peuvent éprouver certains élèves. Trois dispositifs ont donc été instaurés. Des stages de remises à niveau en français et en mathématiques sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires. Un accompagnement éducatif est systématiquement proposé, dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en particulier aux familles les plus en difficulté. Enfin, chaque professeur des écoles consacre 2 heures par semaine à l'aide personnalisée pour remédier aux difficultés scolaires. L'action des maîtres spécialisés, jusqu'ici organisée en réseau d'aide est, quant à elle, dorénavant concentrée sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques. Les RASED ont en effet été créés afin de fournir des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté d'apprentissage. Ils rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés, à dominante pédagogique ou rééducative. Ce dispositif complète donc les aides personnalisées réalisées par les

maîtres chargés d'une classe. Aussi, pour les élèves en grande difficulté scolaire, il s'agit de mieux articuler l'aide personnalisée et l'aide spécialisée. Les enseignants spécialisés des RASED renforcent en effet les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, essentielles dans certaines situations particulières. Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a par ailleurs souhaité conforter le rôle des psychologues scolaires qui verront leur nombre stabilisé. Il ne s'agit donc pas de faire disparaître l'aide spécialisée, ni le dispositif des RASED, mais de les déployer de manière plus ciblée et plus efficace. L'intention du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est donc de favoriser une restructuration de telle sorte que les RASED se rapprochent des écoles qui en ont le plus besoin. En effet, la logique de zonage qui prévalait jusqu'alors a entraîné une dispersion des ressources et il existe aujourd'hui de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Face à ce constat, et afin d'assurer une meilleure répartition des moyens au plus près des besoins locaux, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale dressent un état précis des besoins et en tirent les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse peut les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED, à répartir d'une façon plus efficace l'ensemble des professeurs des écoles spécialisés et à apprécier l'opportunité d'affecter certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. Cette démarche permet d'assurer une stabilité des équipes enseignantes et ainsi permettre un meilleur suivi des élèves. De même, les inspecteurs de l'éducation nationale assurent, en fonction des besoins, le déploiement le plus efficace sur le territoire de la circonscription. Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'évaluer le dispositif puis de repenser dans un deuxième temps, la distinction entre aide spécialisée à dominante psychologique et aide spécialisée à dominante rééducative. Un rapport parlementaire sur ce sujet a du reste été rendu en octobre dernier. Personnalisation des réponses aux besoins des élèves, organisation et recherche des solutions les plus adaptées confiées au niveau local sont les principes qui guident l'action du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative pour assurer la réussite de chaque élève.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127662

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1009

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2769